

Fragilité des projets de planification

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **49 (1976)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fragilité des projets de planification

15

Ces derniers mois, des projets de planification n'ont ici et là pas trouvé grâce devant le peuple. Divers vastes plans d'aménagement locaux qui avaient exigé plusieurs années de travail, comme aussi de grandes ou de plus modestes planifications de trafic, ont été rejetés par le peuple. De plus en plus, des crédits pour des constructions routières, pour des écoles, voire des logements pour personnes âgées et même des installations d'évacuation des eaux usées, ont été repoussés. Mainte autorité esquive des défaites en ne se chargeant plus des tâches qui se présentent. Qui peut lui en vouloir ? Mais précisément à une époque où, à tous les degrés, les pouvoirs publics devraient passer des ordres de construire, une incertitude croissante exerce des effets des plus fâcheux dans les communes et les cantons.

Que faire pour faciliter l'adoption de projets de planification et autres ? Pour répondre à cette question, il faut sans doute procéder à une analyse des divers résultats des votations. Il apparaît alors que, lors d'une votation, plus d'un échec est dû à des circonstances locales mineures. Contrairement à une opinion largement répandue, nous estimons qu'il n'y a pas un nombre excessif de projets qui aient échoué en raison d'une méfiance généralisée à l'endroit de l'Etat. Peut-on d'ailleurs trouver un fil conducteur dans l'assez grand nombre de planifications et de réalisations qui ont été rejetées ? Selon nous, le citoyen a eu de plus en plus l'impression, ces derniers mois, que, d'une part, les autorités n'ont pas toujours observé la juste mesure et que, d'autre part, elles se sont parfois révélées trop accommodantes lors-

mais il n'a guère dû diminuer depuis), dont 95 % en Angola et 40 % au Portugal ?

Est-il admissible qu'en 1967 six nations (dont la Suisse au 4^e rang) atteignaient un produit national brut par habitant et par an de plus de 2000 dollars, alors que 57 nations n'atteignaient qu'un revenu entre 200 et 40 dollars ?

Les Magasins du Monde, en cherchant avant tout à informer l'acheteur sur la situation économique de la majorité des hommes qui peuplent la planète, se sont attaqués à un travail indispensable, bien que titanique. Mais l'enjeu n'en est rien moins que la solidarité humaine, donc, en fin de compte, l'homme lui-même en tant que tel.

Martine Thomé

qu'il est fait état d'intérêts privés. Des projets de routes surdimensionnées ou de tours d'habitation inesthétiques sont jugés inadmissibles. Toute question d'appartenance à un parti mise à part, une grande partie de la population ne comprend pas, au surplus, que le terrain soit considéré comme une pure denrée commerciale et que des maisons en parfait état soient démolies sans égard pour les habitants, et cela pour que le propriétaire foncier puisse réaliser un grand profit. Il est vrai que des projets de planification qui tiennent compte des besoins vitaux des citoyens ont toutes les chances d'être adoptées. Sinon, on ne saurait guère comprendre, notamment, le résultat tout à fait clair de la votation du 8 juin 1975, en ville de Berne, sur le plan de zones d'affectation. 29 142 oui contre seulement 6825 non ont été déposés dans les urnes lorsqu'il s'est agi de mettre un frein à la transformation à bien plaisir de locaux d'habitation en bureaux dans n'importe quel quartier et, simultanément, de garantir suffisamment d'espaces verts et disponibles. Le peuple, à vrai dire, n'avait pas seulement à prendre position sur un projet mûrement conçu, mais celui-ci lui avait été présenté de façon alléchante. Partout avaient été affichés des plans de zones d'affectation dans la Ville fédérale, lesquels aidaient considérablement les citoyens à se faire un jugement, en plus du message du Conseil municipal. Mais cela n'est pas le seul aspect de la démonstration des citoyens de Berneville en faveur du maintien de l'habitabilité de leur cité. Nous croyons bien plutôt que la votation dans la Ville fédérale peut, bien au-delà de Berne, servir d'exemple de projets de planification, auxquels le souverain souscrita allégrement. Le citoyen doit avoir la certitude que la planification est indispensable pour lui et pour la communauté qui lui est la plus proche, et que des intérêts particuliers ne sont pas ménagés de façon injustifiée. ASPAN

Dix millions d'habitants en Suisse ?

La Suisse comptera un jour dix millions d'habitants, n'a-t-on cessé de proclamer depuis quelque dix ans. Il y a des pronostiqueurs qui vont jusqu'à dire que la Suisse atteindra un pareil chiffre de population déjà en l'an 2000. Depuis quelque temps, il est apparu que ces suppositions sont fort probablement inexactes. Ainsi s'explique que personne ne se dispute la paternité de ces pronostics. Les pronostiqueurs se sont-ils trop avancés ?

D'emblée, il faut constater qu'à une époque où l'évolution de la population suit une marche extraordinairement tumultueuse, ceux qui avaient pour tâche de planifier l'urbanisation ultérieure ont dû songer à l'accroissement futur de la population. Les premiers d'entre eux, qui avaient fait des calculs il y a plus de dix ans, estimaient que si la population s'accroissait au même rythme que pendant les dernières années, la Suisse devrait s'attendre un jour à compter une population de 10 millions, chiffre qui serait atteint vraisemblablement entre 2030 et 2050. Ces pronostics s'accompagnaient de réserves soigneusement con-